



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 24 AVRIL 2025 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 avril 2025, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

8 membres présents : Didier BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Sandra BERTHOLLET.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

4 membres absents excusés : Véronique BLANCHARD, Samuel JUBAN, Florence BLANCHARD, Véronique CROZIER

Secrétaire de séance : Christelle BUFFAT

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Approbation d'une convention de fonds de concours et mise à disposition de colonnes enterrées et semi-enterrées avec la CCMDL
- Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation du local seniors
- Démarche performancielle avec le SYDER : choix des luminaires

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 27 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 approuvé.

Délibérations n° 2025-04-01 : approbation d'une convention de fonds de concours et mise à disposition de colonnes enterrées et semi-enterrées avec la CCMDL
--

Par délibération du 17 décembre 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé les projets de convention entre la CCMDL et les communes ayant opté pour des colonnes enterrées ou semi-enterrées à l'occasion du déploiement des points d'apport volontaire (dans le cadre de la fin de collecte en porte-à-porte).

La convention de fonds de concours précise les principes suivants :

- le montant forfaitaire et fixe par colonnes enterrées et semi-enterrées : 1 800 € par colonnes (7x 1 800 € = 12 600 €)
- les conditions de versement de ce fonds de concours : le versement interviendra en année N+1 de la date de signature du bon de commande
- la durée de la convention (valable jusqu'au 30 juin 2027)

La convention de mise à disposition détermine les engagements respectifs des communes et de la CCMDL concernant l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement de ces colonnes.

Pour devenir exécutoires, ces conventions doivent faire l'objet d'une délibération de la part du conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve la convention de fonds de concours et celle de mise à disposition liant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune pour le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées.

Délibérations n° 2025-04-02 : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation du local seniors

Le Conseil Municipal sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation du local seniors.

Le montant des devis s'élève à 75 877.92 € HT.

Démarché performancielle avec le SYDER : choix des luminaires

L'éclairage public sera prochainement équipé de luminaires Led sur l'ensemble de la commune. Les luminaires retenus ont été présentés au Conseil Municipal.

Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

50% des travaux sont pris en charge par le SYDER.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Ludovic CHARVOLIN :

- Réhabilitation du local seniors : début des travaux en septembre prochain.
- Terrasse de la cantine : les employés ont mis les gravillons.

Didier BLANCHARD :

- Présentation du projet de réhabilitation du local seniors aux anciens : jeudi 22/05/2025 à 17h au local des anciens.
- Ligne de bus : il y aura une ligne de bus pour aller au collège de Ste Foy l'Argentière en septembre prochain.
- Rencontre avec les anciens jeudi 10/04 : une réunion a eu lieu avec le cabinet Foncéo-Citéliance pour recueillir et comprendre les besoins des anciens en matière de logement (opportunité d'une résidence seniors à Grézieu).
- Inauguration de « la Cour de Marius » : le 16/04/2025
- Formulaire mise à jour référents santé environnement : Thierry ROST est nommé référent moustiques tigres, ambrosie, chenilles processionnaires, espèces invasives auprès de l'ARS.
- Carottage et sablage du terrain de foot : le devis validé a été envoyé cette semaine pour faire réaliser les travaux.
- Robots de tonte : ils devraient arriver fin avril

Yannis HODOUL :

- Fête d'été du 21/06 : 2ème réunion avec le Comité des fêtes en présence la gendarmerie et des pompiers de Chazelles.
Dossier à déclarer en préfecture (réception 1.5 mois avant l'évènement).

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 22 mai 2025 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 22 mai 2025.

Prochaine réunion maire adjoints jeudi 15/05 à 18h

(secrétaire de séance Thierry Rost)

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Christelle BUFFAT